



**Décision n° 2022-53 du 19 décembre 2022 portant désignation des membres  
du comité de démocratie sanitaire**

*Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-8,  
Vu la convention constitutive de l'Institut national du cancer approuvée par arrêté interministériel en  
date du 29 décembre 2019 et notamment son article 13.2,  
Vu l'article 9.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer du 09 mars 2021,*

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER  
DECIDE**

Article 1er :

En application de l'article 9.1 du règlement intérieur de l'Institut national du cancer,  
les membres du comité de démocratie sanitaire sont :

<b>POUR LE COLLEGE DES USAGERS</b>	<b>POUR LE COLLEGE DES PROFESSIONNELS</b>
1. BADAOUI Rachida	1. AMALRIC Catherine
2. BARREAUX Micheline	2. BELLESOEUR Audrey
3. BEAUJOLIN Rachel	3. BOUCHERAT Cédric
4. COLOMBANI Alexandre	4. DE BLASI-CHRIST Géraldine
5. DEL RIO Maguy	5. FEILLEL Aurélie
6. FAVEUR Anne	6. FRIC Danièle
7. FERAUD Jean	7. GANRY Olivier
8. GAZAGNES Philippe	8. HEQUET Delphine
9. JACOB Guillemette	9. JACQUINOT Quentin
10. PANSE Laurie	10. LONGET Jeanne
11. PIAU Yannick	11. MIGALA Cécile
12. POISSON-GERVAIS Laurence	12. POLOMENI Maria-Alice
13. POLI Marie-Joséphie	13. TOMASSO Damien
14. ROUSSEAU Agnès	14. ZAGORODNIOUK Alexandra

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du 19/12/2022 pour une durée de quatre ans. Elle est notifiée aux bénéficiaires par courrier électronique et est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Le Président  
Norbert IFRAH  
*Signé le 19/12/2022*